

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'attribution de subventions dans le cadre
du programme 2020 d'électrification rurale, au titre du
FACE, à la Commune d' OBERBRONN.**

CP/2020/413

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à la Commune d'Oberbronn, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), relatives à l'année 2020, pour l'électrification des Communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

1/ Programme « Renforcement »

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les Communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 19 février 2020, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a décidé que la dotation du FACE au titre du sous-programme « renforcement » attribuée en 2020 au Département du Bas-Rhin s'élèverait à 62 400 €. Les aides attribuées ensuite au titre de cette dotation sont limitées à 80% du montant HT des travaux d'électrification.

La régie intercommunale d'électricité et de téléseices de Niederbronn – Reichshoffen, a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn pour le renforcement BT (Basse Tension) dans la rue de la Croix, pour un montant estimé à 88 400 € HT, soit 106 080 € TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 62 400 € à la commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

2/ Programme « Extension »

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a également attribué au Département du Bas Rhin au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 15 600 € limitée à 80% du montant des travaux à subventionner.

La régie intercommunale d'électricité et de téléseices de Niederbronn – Reichshoffen, a décidé d'engager la réalisation de travaux d'extension sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn pour l'extension en souterrain du réseau BT (Basse Tension) des

rues de Niederbronn et de la Croix, pour un coût estimé à 21 500 € HT, soit 25 800 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 15 600 € à la Commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

3/ Programme « Enfouissement »

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a également attribué au Département du Bas-Rhin au titre du sous-programme « Enfouissement » une subvention de 10 000 € limitée à 80% du montant des travaux à subventionner.

Les travaux réalisés par la régie intercommunale d'électricité et de téléseuices de Niederbronn – Reichshoffen, concernent la mise en souterrain du réseau BT (Basse Tension) sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn, au cimetière de la Commune, pour un montant estimé à 15 800 € HT, soit 18 960 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 10 000 € à la Commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2020 devront être terminés avant le 31 décembre 2023.

La Commission de territoire Nord réunie le 2 novembre 2020 a émis un avis favorable à ces propositions.

L'attribution des subventions correspondantes est conditionnée à la transmission de l'état prévisionnel des projets de travaux (tableau en annexe), par le Conseil Départemental, chargé de la sous-répartition entre les différentes maitrises d'ouvrage.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire aux collectivités retenues.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'affecter :

- La dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), pour un montant de 62 400 €, à la Commune d'Oberbronn ;

- La dotation du sous-programme « Extension » du FACE, d'un montant de 15 600 €, à la Commune d'Oberbronn ;

- La dotation du sous-programme « Enfouissement » du FACE, d'un montant de 10 000 €, à la Commune d'Oberbronn.

Elle décide également de donner pouvoir à son Président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY